

DEPARTEMENT
CORREZEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 24 MARS 2023

Date de la convocation : 24/03/2023
Numéro de délibération de la séance 240323/01

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-trois à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 8
- Présents : 7	Pour : 8
- Absent excusé : 4	Contre : 0
- Procuration : 1	Abstention : 0

Présents : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS

Absent excusé : M Laurent FAUCHER ; Mme Laetitia MAURI, a donné pouvoir à M Olivier DESMAISON, M Christophe MESMIN, Mme Sylvie FOUQUET

A été nommé secrétaire : Mme Josy ACHARD

Objet : Souscription d'un emprunt pour les travaux de sécurité du mur du bas de jardin public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour financer les travaux d'investissement de cette année la commune doit recourir à un emprunt. Cet emprunt sera destiné en partie aux travaux programmés pour la sécurisation du mur d'enceinte en bas du jardin public.

Le montant nécessaire à emprunter est de 80 000 €

Après avoir pris connaissance de deux propositions commerciales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

De réaliser un emprunt sur le budget communal auprès du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

Montant du prêt : 80 000 euros

Taux d'intérêt fixe : 4.06 %

Durée du prêt : 10 ans

Amortissement : constant

Echéance : Semestrielle

Total des intérêts sur 10 ans : 17 052 euros

Frais de dossier : 80 euros

- D'inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- D'autoriser le Maire à signer tout document et à prendre toute décision relative à la réalisation de cet emprunt.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire

Le Maire,
Claude ACHARD



DEPARTEMENT
CORREZEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 24 MARS 2023

Date de la convocation : 24/03/2023
Numéro de délibération de la séance 240323/02

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-trois à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 8
- Présents : 7	Pour : 8
- Absent excusé : 4	Contre : 0
- Procuration : 1	Abstention : 0

Présents: M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS

Absent excusé: M Laurent FAUCHER ; Mme Laetitia MAURI, a donné pouvoir à M Olivier DESMAISON, M Christophe MESMIN, Mme Sylvie FOUQUET

A été nommé secrétaire: Mme Josy ACHARD

Objet : **Vente d'un véhicule obsolète**

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'état et l'âge du véhicule Renault Kangoo immatriculé 7667 SN 19 dont la date de première mise en circulation est le 09/05/2001,

Considérant l'achat du camion benne Mascott en février 2023,

Considérant l'intéressement de l'entreprise garage Sébastien TOCABEN ; domiciliée 2 route du Burg, le Bas Pardoux 19310 SEGONZAC ; pour acheter ce véhicule.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

De céder le véhicule immatriculé Renault Kangoo immatriculé 7667 SN 19 au prix de 500 € à la l'entreprise garage Sébastien TOCABEN, domiciliée 2 route du Burg, le Bas Pardoux 19310 SEGONZAC.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire

Le Maire,

Claude ACHARD



DEPARTEMENT
CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 24 MARS 2023

Date de la convocation : 24/03/2023
Numéro de délibération de la séance 240323/03

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-trois à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 8
- Présents : 7	Pour : 8
- Absent excusé : 4	Contre : 0
- Procuration : 1	Abstention : 0

Présents: M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS

Absent excusé: M Laurent FAUCHER ; Mme Laetitia MAURI, a donné pouvoir à M Olivier DESMAISON, M Christophe MESMIN, Mme Sylvie FOUQUET

A été nommé secrétaire : Mme Josy ACHARD

Objet : **Adoption d'une déclaration réaffirmant le lien de la commune avec la commune d'Oberreichenbach (Allemagne – Bavière – Moyenne-Franconie).**

L'année 2023 marque le 60^e anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle. Tournant historique des relations entre la France et l'Allemagne, cet accord fut une étape décisive de la coopération déjà engagée 13 ans plus tôt dans le cadre de la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA).

Le Traité a permis de rapprocher les forces vives, en particulier les jeunes, de nos deux pays dans une démarche de réconciliation sans précédent qui a marqué d'une empreinte indélébile la construction européenne.

La France compte environ 2 300 communes jumelées avec l'Allemagne qui est ainsi de loin le premier pays partenaire des collectivités territoriales françaises. Ces liens sont les plus nombreux, les plus étroits et les plus actifs jamais établis entre deux pays. La France et l'Allemagne ont d'ailleurs reconnu le rôle fondamental des jumelages et partenariats dans le nouveau Traité de coopération signé en 2019 à Aix-la-Chapelle.

Les premiers jumelages franco-allemands n'ont pas attendu 1963, mais le Traité a néanmoins largement contribué à l'essor de ce mouvement. En donnant la possibilité à des millions de citoyens français et allemands de se rencontrer, de se côtoyer et d'apprendre à se connaître, ces échanges ont toujours été de puissants catalyseurs de l'amitié franco-allemande.

L'anniversaire du Traité de l'Elysée constitue l'occasion de célébrer cette avancée exceptionnelle dans les relations entre nos deux pays et dans la construction européenne. Aujourd'hui, 60 ans après la signature de ce Traité, les jumelages entre la France et l'Allemagne donnent un sens concret à l'amitié franco-allemande et contribuent activement à la réalisation de l'Europe des citoyens.

Face à la guerre en Ukraine, à ses conséquences politiques, économiques et financières, le besoin d'Europe n'a jamais été aussi fort. Plus que jamais les Européens doivent faire front commun pour que l'Union européenne puisse apporter des réponses à la hauteur des défis et des valeurs qu'elle défend.

Dans ce contexte difficile de crises à répétition, la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée s'impose entre la France et l'Allemagne. Le 60^e anniversaire du Traité de l'Elysée représente un témoignage de paix. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir de la relation franco-allemande et des échanges entre les collectivités de nos deux pays.

C'est pourquoi, nous, élu-e-s de la commune de SAINT-ROBERT (19 – Corrèze)

1. Répondant à l'appel lancé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ;
2. Saisissons l'opportunité des célébrations du 60^e anniversaire du Traité de l'Elysée pour rappeler notre attachement à la relation franco-allemande et à notre jumelage avec la commune **d'Oberreichenbach (Allemagne – Bavière – Moyenne-Franconie)**. Nous souhaitons réaffirmer l'engagement que nous avons pris ensemble le **4 mai 1985** par la signature du serment de jumelage unissant nos deux communes.
3. Parce qu'ils sont précieux, nous avons le devoir de préserver les liens que nous avons su tisser entre nos collectivités territoriales et nos acteurs locaux. Nous nous engageons à poursuivre notre action conjointe dans une perspective européenne. Dans nos communes et dans nos territoires, nous disposons de gisements de savoir-faire dont nous devons tirer parti pour renouveler nos coopérations. La citoyenneté, l'engagement et la participation démocratique, l'égalité et la tolérance sont des principes clés sur lesquels doivent se fonder nos partenariats.
4. Pour relever les défis de demain et contribuer ensemble à un avenir durable, nos rencontres devraient nous permettre de confronter nos politiques locales sur les sujets liés à l'urgence climatique, à la sobriété énergétique et plus généralement au développement durable.
5. Nous œuvrerons pour ouvrir encore davantage nos coopérations à nos jeunes concitoyens en veillant à offrir aux plus défavorisés d'entre eux des opportunités de mobilité et de rencontres. Nos jumelages doivent être pour eux des espaces d'initiation à la mobilité et d'apprentissage de l'autonomie. Nos échanges doivent correspondre à leurs attentes, donner libre cours à leur créativité et valoriser leurs compétences.
6. Le drame de la guerre en Ukraine, les dérives autoritaires dans de nombreux pays, la montée des populismes en Europe et dans le monde nous incitent à nous mobiliser sans relâche pour la démocratie, pour le respect de la dignité et des droits humains et pour le respect du droit international. Nous devons, à travers nos rencontres, nous rassembler autour des valeurs communes qui nous sont chères.
7. Nous saluons la contribution essentielle de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), créé par le Traité de l'Elysée, qui n'a cessé d'apporter depuis sa création un soutien précieux à la coopération franco-allemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes de nos deux pays, notamment dans le cadre de nos jumelages. Nous saluons tout particulièrement les efforts et les moyens exceptionnels déployés par l'OFAJ pour que les jeunes Allemands et Français puissent garder le contact malgré la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'organisation d'échanges et de rencontres depuis 2020.

8. Nous nous félicitons de la création par le nouveau Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle du Fonds Citoyen Franco-Allemand et nous nous réjouissons du grand nombre de rencontres et d'initiatives soutenues dans ce cadre. Ce fonds est pour nous une opportunité de proposer des projets permettant d'impliquer de nouveaux publics dans les relations franco-allemandes.

9. Nous soulignons, au regard du contexte international, la nécessité de nous engager ensemble pour l'Ukraine. Des initiatives devraient être menées conjointement par les autorités locales françaises et allemandes, le cas échéant avec leurs partenaires de Pologne et de Roumanie, que ce soit pour participer à l'aide d'urgence, ou à plus long terme, pour s'engager dans des coopérations communes avec des villes et communes ukrainiennes afin de les aider à se relever lorsque le temps de la reconstruction sera venu.

10. Entendons, dans le prolongement de la présente déclaration, porter avec notre partenaire des initiatives destinées à célébrer le 60^e anniversaire du Traité de l'Elysée et à mettre en valeur la convivialité des relations de jumelage entre nos deux territoires.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.
Certifiée exécutoire

Le Maire,
Claude ACHARD



*Publication par voie d'affichage le 30 mars 2023
Transmission à la Sous-Préfecture de Brive le 30 mars 2023*

